Niveau :	**LICENCE**					**année**
Domaine :	Droit Économie Gestion					L1 60 ECTS
Mention :	Économie					
Parcours :	Économie					
Volume horaire étudiant :	316h	154 h	h	h	h	**470 h**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	☒ français		☐ anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Mickaël CLEVENOT Maître de conférences – Bureau 412 PEG ☎ 03.80.39.35.37 mickael.clevenot@u-bourgogne.fr	Caroline CIRILLO Secrétariat Pédagogique – Bureau R06 D/L 03.80.39.53.13 caroline.cirillo01@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Droit Sciences économiques et politique

Objectifs de la formation et débouchés :

■ OBJECTIFS de la formation :

- ✓ Acquérir une bonne culture générale en économie.
- ✓ Maîtriser les outils théoriques et techniques nécessaires au traitement des données économiques.
- ✓ Développer des capacités d'analyse de l'environnement économique indispensables à la poursuite d'une formation au sein d'un Master.

■ DEBOUCHES du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- ✓ La Licence permet d'entrer dans la **vie active**.
- ✓ Elle constitue une préparation de qualité pour certains **concours** de l'enseignement et de la fonction publique : concours du CAPET, du CAPES, de l'ENSP, concours des impôts, du Trésor, de la Banque de France, de l'INSEE et autres concours administratifs de niveau A.
- ✓ La Licence permet d'intégrer les différentes mentions des **Masters d'économie** offerts à l'Université de Bourgogne (master *Monnaie, Banque, Finance, Assurance* parcours *Banque, Patrimoine et Assurance* ; master Economie appliquée parcours *Economie et Gouvernance des Territoires* ; *Management et Evaluation des Organisations de Santé* ; *Analyse des Politiques Publiques, Energie* ; master *Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation, parcours Professeur second degré Sciences économiques et sociales)*, national, ou international.

■ COMPETENCES acquises à l'issue *de la formation* (licence) :

- ✓ Connaissance des bases de l'analyse économique du monde contemporain.
- ✓ Maîtrise des techniques quantitatives appliquées à l'économie : mathématiques, statistiques, traitement des données.
- ✓ Maîtrise des outils informatiques nécessaires à la rédaction de rapports et au traitement des données : bureautique, informatique appliquée aux statistiques.
- ✓ Comprendre et communiquer en Anglais dans le cadre d'échanges professionnels (anglais économique).
- ✓ Culture générale solide intégrant des disciplines connexes à l'économie (sciences humaines, droit, gestion) mobilisable dans l'optique d'une poursuite d'études ou dans la vie professionnelle et personnelle future.

■ COMPETENCES acquises à l'issue *de l'année de formation* (licence 1) :

La première année de licence (semestres 1 et 2) permet plus spécifiquement aux étudiants.

- ✓ D'appréhender l'environnement économique et social : mondialisation et internalisation des échanges, marchés du travail, politiques économiques et publiques, secteur financier…
- ✓ D'analyser l'actualité économique : politiques macro-économiques, politiques industrielles, politiques européennes, crise de la dette souveraine.
- ✓ D'acquérir des compétences techniques : mathématiques de l'économie, statistique, informatique et langues étrangères.
- ✓ De rédiger et soutenir un mémoire sur une thématique économique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

Accès de plein droit pour les titulaires des diplômes suivants : Baccalauréat, Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) ou autre titre français ou étranger admis en équivalence du baccalauréat.
Les études en économie-gestion comportent une large part d'enseignements théoriques fondamentaux notamment dans les premières années. Il est préférable de solliciter et suivre l'avis de l'équipe enseignante via le processus d'orientation active et plus spécialement pour les titulaires d'un baccalauréat technologiques ou professionnel dont les chances de réussite dans cette filière sont très faibles.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

LICENCE (180 ECTS)

1re année Licence économie
2e année Licence économie **(accès de plein droit *)**

3e année
Licence mention économie
(accès de plein droit)

3e année
Licence professionnelle
Assurance, Banque, Finance
(formation en alternance)

Accès sélectif

MASTER (120 ECTS)

1re année Master mention Économie appliquée

- *Parcours* Territoires, Environnement, Energie
- *Parcours* Management et évaluation des Organisation de Santé
- *Parcours* Analyse des politiques publiques

1re année Master mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance

Parcours Banque, Patrimoine, Assurance

1re année Master mention Métiers de l'Enseignement de l'éducation et de la Formation

Parcours Professeur second degré sciences économiques et sociales

2e année Master Mention Économie appliquée

- *Parcours* Economie et Gouvernance des Territoires (co-accrédité avec AgroSup Dijon) - EGT
- *Parcours* Management et Evaluation dans les Organisations de Santé - MEOS
- *Parcours* Analyse des Politiques Publiques - APP
- *Parcours* Energie (co-accrédité avec le parcours Energie de la mention "Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports"(EEET) de l'Université Paris Saclay et l'Université de Paris-Ouest Nanterre La Défense.

2e année Master Mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance

- *Parcours* Banque Patrimoine Assurance- option Conseiller Patrimonial Agence (BPA-CPA)
- *Parcours* Banque Patrimoine Assurance- option Chargé Clientèle de Professionnels (BPA-CCPro)

2e année Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la Formation

- *Parcours* Professeur second degré sciences économiques et sociales

* Sous réserve de réussite aux semestres antérieurs

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Enseignements fondamentaux	Introduction à la macroéconomie	18	10		28	5	CT + CC	CT	2/3	1/3	4
	Introduction à la microéconomie	18	10		28	5	CT + CC	CT	2/3	1/3	4
TOTAL UE		36	20		56	10					8

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mathématiques et statistiques	Mathématiques	24	18		42	4	CT + CC	CT	2/3	1/3	4
	Statistiques	24	15		39	4	CT + CC	CT	2/3	1/3	4
TOTAL UE		48	33		81	8					8

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Questions économiques contemporaines	Questions d'actualité économique	18			18	3	CT	CT			3
TOTAL UE		18			18	3					3

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes	Anglais		15		15	4	CT + CC	CT	1/2	1/2	4
	Allemand (option) (2)		10								
	Espagnol (option) (2)		10								
TOTAL UE			15		15	4					4

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Découverte	Introduction à la gestion 1	24			24	3	CT	CT			3
	Démographie	12			12	2	CT	CT			2
TOTAL UE		36			36	5					5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) Si l'étudiant choisit plusieurs langues, la moyenne de l'ensemble des notes sera reportée en lieu et place de la note d'anglais si cette moyenne est supérieure à la note d'anglais

TOTAL S1	**138**	**68**		**206**	**30**					**30**

SEMESTRE 2

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Enseignements fondamentaux	Macroéconomie	18	10		28	4	CT + CC	CT	2/3	1/3	4
	Microéconomie	18	10		28	4	CT + CC	CT	2/3	1/3	4
TOTAL UE		36	20		56	8					8

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mathématiques et statistiques	Mathématiques	24	18		42	4	CT + CC	CT	2/3	1/3	4
	Statistiques	24	15		39	4	CT + CC	CT	2/3	1/3	4
TOTAL UE		48	33		81	8					8

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Questions économiques contemporaines	Histoire des faits économiques et sociaux	24			24	2	CT	CT			2
	Histoire de la pensée économique	18			18	2	CT	CT			2
TOTAL UE		42			42	4					4

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes	Anglais		15		15	3	CT + CC	CT	1/2	1/2	3
	Méthode et enjeux - Mémoire		6		6	2	CT	CT			2
	Allemand (option) (2)		10								
	Espagnol (option) (2)		10								
TOTAL UE			21		21	5					5

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Découverte	Introduction à la gestion 2	24			24	2	CT	CT			2
	Comptabilité générale	16	12		28	2	CT + CC	CT	2/3	1/3	2
	Démographie	12			12	1	CT	CT			1
TOTAL UE		52	12		64	5					5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) Si l'étudiant choisit plusieurs langues, la moyenne de l'ensemble des notes sera reportée en lieu et place de la note d'anglais si cette moyenne est supérieure à la note d'anglais

TOTAL S2	**178**	**86**		**264**	**30**					**30**

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Licences-.html

● *Sessions d'examen*

Deux modalités sont prévues :

- ✓ un **régime général** (contrôle continu) qui s'impose à la grande majorité des étudiants.
- ✓ un **régime spécial** pour les étudiants salariés ou assimilés et pour les sportifs de haut niveau.
- ✓ Le règlement général des examens de l'UFR est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et s'applique à toutes les épreuves.
- ✓ Les dates d'examen des différentes unités d'enseignements sont communiquées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR Economique.

Régime général

Absences :

- ✓ En cas d'absence à l'examen terminal de la première session, il n'existe pas de session de remplacement, la seconde session (session de juin) en tenant lieu.
- ✓ Pour chaque session, un étudiant absent à un examen terminal est déclaré défaillant pour la matière correspondante. Une matière pour laquelle on est défaillant n'est pas compensable.

La présence aux séances de travaux dirigés est obligatoire. Après deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant avec comme conséquence l'impossibilité de valider les unités d'enseignements correspondantes. En aucun cas, l'étudiant concerné ne pourra être transféré dans le régime de l'examen traditionnel.

1.1. Sessions d'examen

Pour chaque matière, deux sessions d'examen sont organisées : la première en décembre-janvier (pour les matières du semestre 1) et en avril-mai (pour les matières du semestre 2), la seconde en juin (pour les matières des semestres 1 et 2).

Seconde session

- ✓ La seconde session (session de juin) ne concerne que les étudiants ajournés à la première session. Si la note de contrôle continu est inférieure à la note d'examen obtenue à la seconde session, seule la note d'examen de la seconde session est prise en compte.
- ✓ Si l'étudiant est ajourné pour le semestre, il doit repasser **toutes les matières non validées à la première session, pour les UE qu'il n'aura pas obtenues**. Pour chacune de ces matières, c'est la note de la seconde session qui est prise en compte. Les étudiants ne repassent pas les matières pour lesquelles la note obtenue à la première session est supérieure ou égale à 10/20. Pour chacune de ces matières, c'est la note de la première session qui est prise en compte.
- ✓ Un étudiant concerné par la seconde session et qui est absent est déclaré défaillant.

1.2. Descriptif des examens

- ✓ Les examens peuvent prendre la forme d'un écrit, d'un oral ou d'un mémoire. Ces modalités peuvent être différentes à la première session et à la seconde session. Les modalités précises et le système de notation sont communiqués aux étudiants en début de semestre.
- ✓ Les modalités d'obtention de la note de contrôle continu (note de travaux dirigés) sont à déterminer par l'équipe pédagogique de la matière concernée (évaluation des prestations orales, contrôles écrits, dossiers, devoirs, etc.) et sont communiquées aux étudiants en début de semestre.
- ✓ La durée et la forme précise des différents examens sont arrêtées au plus tard un mois après le début des enseignements par le Conseil d'Administration, après avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Régime spécial

- ✓ Ce régime dérogatoire permet de favoriser l'insertion des étudiants salariés ou assimilés. Il concerne certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants salariés, les étudiants chargés de famille, les handicapés, les sportifs de haut niveau, les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire et étudiante, les étudiants engagés dans plusieurs cursus (arrêté du 9/04/1997), à condition d'en faire la demande expresse au Responsable de la formation au début de chaque semestre.
- ✓ Les étudiants ne peuvent pas changer de régime (régime de contrôle continu - régime spécial) entre les deux semestres.
- ✓ A titre **exceptionnel**, les étudiants dont la situation se trouvera modifiée en cours de semestre pourront soumettre leur cas au Responsable de la formation.

2.1. Sessions d'examen

- ✓ Le régime des étudiants salariés ou assimilés dispense de l'assiduité aux travaux dirigés. Dans ce cas, les connaissances des étudiants ne sont évaluées que par la note de l'examen terminal.
- ✓ Sauf nécessité, la nature et la durée des épreuves sont identiques à celles du régime général.
- ✓ Seconde session (voir régime général).

2.2. Descriptif des examens

Sauf nécessité, la nature des épreuves et la durée de celles-ci sont identiques à celles indiquées dans le régime général. La seule différence réside dans le fait que ces étudiants sont dispensés des travaux dirigés.

● *Règles de validation et de capitalisation :*

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

● *Règles applicables aux étudiants AJAC (*AJOURNÉ MAIS AUTORISÉ À COMPOSER DANS L'ANNEE SUPERIEURE)*:*

Le statut AJAC est un régime dérogatoire non imposable à l'étudiant. A l'issue de la session de rattrapage, le jury dresse la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiants concernés devront explicitement demander le droit d'être inscrits en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de la scolarité. Ils seront alors obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut. L'UFR s'engage à ce que, dans la mesure du possible, les enseignements obligatoires puissent être suivis par les étudiants AJAC pour les semestres engagés en parallèle.

Le passage en L2 est conditionné à :

- l'obtention de 18 ECTS par semestre,
- et l'obtention (validation) des UE 1 et UE 2 au semestre 1 et des UE 1 et UE 2 au semestre 2.